

Règlement jeu concours « 5 vélos électriques à gagner ! »

Du 19/12/2022 au 15/02/2023

1- La société anonyme TotalEnergies Marketing Luxembourg SA., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B5486, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, organise un jeu concours intitulé "5 vélos électriques à gagner" du dont la participation est accessible uniquement dans le réseau de stations-services TotalEnergies au Grand-Duché du Luxembourg.

TotalEnergies Marketing Luxembourg SA est responsable du traitement des données personnelles qui seront collectées et utilisées dans le cadre de ce jeu concours. Toute question relative à l'utilisation des données personnelles peut être adressée à l'adresse e-mail ms.lu-contact-gdpr@totalenergies.com.

2- Toute participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant. Le non-respect dudit règlement, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et le cas échéant de l'attribution de tout gain.

3- Cette action est organisée par « TotalEnergies Marketing Luxembourg SA. » : 5 bons d'achat d'une valeur de 3 500€ valables dans le magasin partenaire 'Trisport' et 20 paires de lunettes officielles de l'équipe cycliste TotalEnergies seront mis en jeu pendant toute la durée du concours.

4- Pour participer au jeu concours, le participant doit se rendre entre le 19 décembre 2022 à partir de 12:00 et le 15 février 2023 jusqu'à 12:00 dans une station-service TotalEnergies au Grand-Duché du Luxembourg, effectuer l'achat d'un ou plusieurs articles dans le shop ou du carburant et valider son achat avec sa carte Club Total Energies. Il recevra alors un courriel automatique à l'adresse liée à sa carte Club TotalEnergies comprenant un lien de participation unique. En cliquant sur ce lien, le participant sera renvoyé vers la page internet du jeu concours sur laquelle il devra remplir le formulaire d'inscription afin de valider sa participation. Le participant doit nécessairement avoir coché, lors de son inscription au Club TotalEnergies, la mention : "Je souhaite recevoir des courriers électroniques m'informant des activités, promotions, concours et services de TotalEnergies Marketing Luxembourg S.A" afin de recevoir le courriel automatique sur l'adresse email liée à sa carte Club TotalEnergies.

5- Chaque participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite (avec un maximum de 1 participation par jour), pour autant que cela soit après avoir fait le plein ou effectuer un achat dans le shop, et avoir validé son achat sur sa carte TotalEnergies Club.

6- Ce jeu concours qui se tiendra du 19 décembre 2022 à partir de 12:00 jusqu'au 15 février 2023 à 12:00, est ouvert à toutes personnes âgées de minimum 18 ans au moment de la participation et en possession d'une carte Club TotalEnergies luxembourgeoise dûment enregistrée.

Sont exclus de toute participation au jeu concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- les membres de la Société Organisatrice, du personnel des stations-service TotalEnergies, de Motorway Luxembourg SA., des sociétés partenaires, de leurs sociétés sœurs, leurs salariés, leurs prestataires, y compris leur famille proche et conjoints (mariage ou cohabitation (légale ou non)),
- les personnes qui auront fraudé pour participer au jeu concours en violation du présent règlement,
- les personnes n'ayant pas adhéré au Club TotalEnergies ou les personnes n'ayant pas activé la carte Club TotalEnergies.
- les adhérents au Club TotalEnergies qui refusent les collectes, enregistrement et conservation des informations personnelles les concernant qui sont strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion du jeu concours.

7- Le jeu concours « 5 vélos électriques à gagner ! » est organisé à partir du 19 décembre 2022 à 12:00 jusqu'au 15 février 2023 à 12:00. La Société Organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu concours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

8- TotalEnergies Marketing Luxembourg SA. se réserve le droit d'annuler la participation d'un Participant en cas de constatation d'un comportement frauduleux. La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en leur possession. En cas de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de réintégration du participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer de gain aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Le participant s'engage à ne pas usurper l'identité de toute autre personne. Une participation multiple d'un même joueur au moyen de différentes adresses électroniques (sauf dans le cas où le participant possède plusieurs cartes Club TotalEnergies), de différentes identités ou de toute autre manière frauduleuse que ce soit, entraîne automatiquement et sans préavis l'exclusion du participant du concours. Aucune plainte ne sera acceptée en cette matière.

9- TotalEnergies Marketing Luxembourg SA se réserve le droit d'exclure de la participation les participants dont les adresses e-mail lui sembleraient frauduleuses ou illégitimes. Chaque participant qui tenterait de participer de manière frauduleuse d'une autre manière qu'à partir du lien dans l'e-mail de participation, qui tenterait de recréer des liens, qui utiliserait des robots sera exclu d'office. Les participations organisées et/ou collectives au concours seront considérées comme un abus ou une fraude et entraîneront l'exclusion automatique des participations afférentes. Le participant accepte de remplir avec soin et de fournir à TotalEnergies Marketing Luxembourg des données correctes, précises et complètes.

10- TotalEnergies Marketing Luxembourg SA. ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours lié aux caractéristiques même de l'Internet.

11- Un mail de validation sera automatiquement envoyé aux participants.

Les gagnants des 5 bons d'achat d'une valeur de 3 500€ et des vingt paires de lunettes officielles de l'équipe cycliste TotalEnergies seront contactés à partir du 20 février 2023 pour récupérer leurs lots. Les gains offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ou sur leur montant, ni à une demande d'échange, de contre-valeur en espèces ou de toute autre forme.

12- Dans le cadre de la communication autour de ce jeu concours, les gagnants donneront l'autorisation à TotalEnergies Marketing Luxembourg S.A de publier son nom et éventuellement une photo (par exemple une photo de la présentation du prix), sans limite de durée ou de lieu et sans prestation financière ou autre contrepartie. Ce point est à considérer comme condition de participation au présent jeu concours.

13- Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque participant dispose du droit d'obtenir, sans frais, l'accès aux données le concernant, d'un droit de rectification des données personnelles le concernant, d'un droit à la portabilité, à l'opposition, à la limitation, à la suppression et au retrait du consentement, sous réserve de justifier de raisons prépondérantes et légitimes.

La société organisatrice garantit avoir mis en place des mesures de protection des données personnelles adaptées et conformes aux exigences légales. Lesdites données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire au vu des finalités relatives et des éventuelles obligations légales de rétention.

Chaque participant peut exercer ses droits auprès du service client de la Société Organisatrice en fournissant une copie de sa carte d'identité dans le but de pouvoir identifier la personne demanderesse. Cette copie sera supprimée immédiatement après confirmation de cette identité et la demande traitée dans un délai maximum d'un mois.

TotalEnergies Marketing Luxembourg SA consultera cette pièce d'identité afin d'éviter tout risque d'usurpation d'identité mais n'en fera aucune copie ou retranscription.

14- Aucune correspondance ni aucun entretien téléphonique ne sera échangé dans le cadre de ce concours, à l'exception de l'envoi du présent règlement ainsi que des contacts indispensables avec les gagnants du concours.

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu concours seront utilisées uniquement dans le but de garantir la bonne gestion du jeu, de l'inscription jusqu'à la remise des prix.

15- La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement. « Il est possible de faire valoir ses droits sur simple demande écrite à l'adresse mail suivante : rm.contact-luxembourg@totalenergies.com. »

16- La société TotalEnergies Marketing Luxembourg SA. ne pourra être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas une annonce sera faite

par voie d'affichage dans les stations-service, sans pour autant que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

17- Le présent règlement est régi par le droit luxembourgeois. Seule la version française du présent règlement fait foi. Toute version autre que la version française ne constitue qu'une traduction de confort. Ce règlement est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice Tapella & Nilles à L-4050 Esch/Alzette, 14-16 rue du Canal, et il peut être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu. Une copie du règlement peut être obtenue par simple demande écrite auprès de l'Organisateur à L-1471 Luxembourg, 310 route d'Esch. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, ou à l'exécution du présent règlement, qui n'aboutirait pas à un règlement amiable, sera obligatoirement de la compétence des tribunaux de Luxembourg-Ville.